

### Le CTL où on ne vient que pour voter ... des ponts obligatoires

Toulouse, le 14 février 2020

Nous n'avons pas siégé au comité technique local (CTL) convoqué le 6 février et reconvoqué le 11 février... non pas que les sujets évoqués ne nous intéressent pas ou n'intéressent pas les agents mais parce qu'aucune discussion ou négociation n'est possible.

Nous ne passerons pas notre temps dans une antichambre feutrée, entre personnes de bonne compagnie (ou pas) pour s'entendre répéter "c'est comme ça et pas autrement!". Notre énergie est plus utile au développement de la lutte pour créer un rapport de force qui impose à la direction le respect d'abord et l'obligation pour elle de répondre aux légitimes revendications des agents.

Pour preuve les cahiers revendicatifs d'il y a quelques mois qui n'ont toujours pas trouvé réponse pour l'essentiel alors que l'administration se disait ouverte au dialogue et à la réponse aux revendications pendant que le rapport de force était créé. C'est donc bien le rapport de force qui permet les avancées et pas les discussions unilatérales - aussi argumentées soit elles.



### **Consultation des agents du CFP de Fronton sur la modification des modalités de temps de travail :**

Ouf ! Il était temps !

La demande des agents de Fronton sur le changement des modalités de temps de travail est soumise au comité technique plus d'un an et demi après que la demande initiale ait été faite et plus d'un mois après sa mise en place !

L'administration est beaucoup plus rapide à supprimer des emplois ou des structures en dépit du bon sens qu'à satisfaire les demandes des agents.

### **Ponts naturels 2020 :**

Les 22 mai et 13 juillet seront les ponts naturels imposés par l'administration. Comme d'habitude, il n'est pas question pour la direction d'offrir ces deux journées, elles seront financées pour moitié avec nos propres congés... Encore une fois l'administration est plus efficace à mépriser les agents qu'à reconnaître leur mérite à accomplir leurs missions avec de moins en moins de personnel.

**Reconnaître les mérites, c'est augmenter les salaires. Donner une retraite décente. Offrir quelques jours de congés. On est bien loin de cette réalité-là...**

## **Protocole de mise en place du travail à distance :**

Le travail à distance ou comment déstructurer l'administration et le collectif de travail. Les règles proposées pour le travail à distance indiquent qu'on peut travailler pour une autre direction, un autre département. Et tout cela est présenté comme une amélioration des conditions de travail !

Or les demandes des collègues sont tout autres. Ce sont les suppressions des implantations qui obligent les collègues qui veulent rester sur place à opter pour le travail à distance. Le travail à distance n'est que la conséquence de la politique d'économie dans notre administration et conduit à la détérioration des conditions de travail.

Les protocoles individuels ou collectifs ne résolvent en rien les problèmes de mutualisation des connaissances, de management ou d'organisation du travail. Et, n'en déplaise à notre directeur représentant en CHSCT, l'organisation du travail est une des causes des risques psycho-sociaux.

## **Bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2019 :**

L'entretien individuel : des chiffres éloquents, une réalité alarmante...

Si l'administration se félicite d'avoir très peu de recours, nous n'avons bien évidemment pas la même analyse.

D'abord, sur le principe, l'usine à gaz pour exercer ces droits mise en place il y a quelques années décourage sans aucun doute bon nombre de ceux qui sont mécontents du compte rendu de leur entretien professionnel.



Plus grave sans doute, les agents négligent leur entretien depuis qu'il n'apporte plus de gain immédiat dans la carrière : les entretiens ne serviraient à rien et s'en occuper serait donc inutile.

**La réalité est bien différente.** Avec le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), une part de salaire sera liée à l'emploi occupé et à la manière de servir. Ces entretiens individuels seront donc en lien direct avec la rémunération et le poste occupé.

La CGT est attachée au principe de la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents mais celle-ci doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail. C'est tout le contraire qui est prôné aujourd'hui avec une individualisation accrue des parcours professionnels des agents qui ne leur permet pas d'apprécier leur situation et leur évolution dans le collectif de travail.

**La CGT Finances publiques appelle donc les personnels à décider, service par service, collectivement et dans l'unité, du boycott de l'entretien professionnel.**

---

**Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne**

Centre régional des Finances publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)

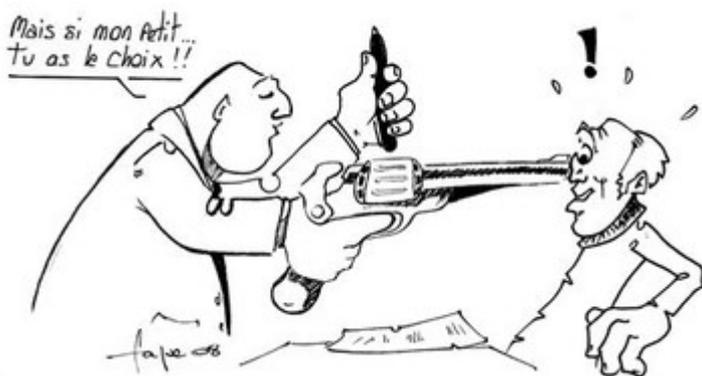
## Conventions passées avec les EPCI :

Dans les chartes d'engagements signées avec les collectivités locales, l'administration prévoit des animateurs polyvalents aidés et formés par la DRFiP sur les accès internet. Dans le même temps, elle liste les « services » qui seront proposés aux usagers :

- 1- Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
- 3 - Être aidé pour déclarer ses revenus
- 4 - Gérer son prélèvement à la source
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- 6 - Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- 7 - Faire une réclamation contentieuse
- 8 - Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- 9 - Payer (impôts, produits locaux notamment eau, assainissement, électricité, ... , produits hospitaliers et amendes)
- 10- Acheter des timbres fiscaux
- 11- Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
- 12- Obtenir des informations relatives aux aides sociales et bons de secours
- 13- Obtenir un bordereau de situation
- 14- Obtenir des informations sur la procédure de surendettement

Cela n'est pas sérieux, c'est du ressort d'un super agent multi-compétents dans tous les métiers de la DGFIP. Autant dire, s'il existe, quelqu'un d'hyper expérimenté et sûrement sous-payé.

Dans cette charte l'administration prévoit que « des ajustements pourront être apportés », un comité « sera chargé d'étudier les évolutions éventuelles d'implantations et les périodicités d'ouverture aux publics ». Gageons que cela n'ira pas dans le sens de plus d'ouvertures ou de plus d'implantations.



Par ailleurs, un comité de suivi et de pilotage est prévu. Il sera composé de huit membres dont cinq sont ordonnateurs. Ce comité suit la mise en œuvre de la cartographie et examine les indicateurs de

qualité des services de gestion comptable des collectivités locales. Encore un coup de canif au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

À noter que les votes ne portent que sur deux points : l'approbation des PV des CTL antérieurs ( du 18 mars au 11 juin) et sur les dates des ponts naturels. Tout est dit ! Le CTL est devenu une chambre d'enregistrement de décisions déjà prises.

**La CGT ne va pas à la pêche aux informations sans que les personnels n'aient rien à y gagner. Dans ces conditions et face au climat délétère au sein de notre direction, la CGT continue de boycotter cette instance.**

## Dernière minute ... Dernière minute ... Dernière minute

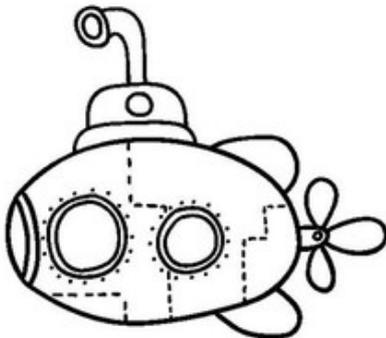
### Accompagnement social ???

Après l'audience avec le directeur régional du lundi 3 février, voici le message qu'ont reçu les 55 collègues qui auront des retenues sur salaire de jours au-delà de deux jours de grève en février :

Bonjour,  
dans le cadre des mouvements sociaux en cours, et conformément au recensement effectué par votre chef de service, vous figurez parmi les agents qui se sont déclarés grévistes à plusieurs reprises. Il est rappelé que toute absence pour cause de grève donne lieu à une retenue sur rémunération égale à un trentième du traitement par journée de grève.  
Par ailleurs, une journée de carence peut être appliquée au titre du premier jour d'absence pour cause de maladie.  
Au titre de la paye du mois de février, je vous informe que le nombre de retenues pour service non fait s'élève à XXX.  
Pour toute difficulté vous pouvez vous rapprocher de la division RH  
drfip31.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr  
Cordialement,  
p/ la responsable de la division RH-FORPRO

Dans notre compte rendu de cette audience (<http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article479>), nous avons parlé de « sabre et de goupillon », la sécheresse de ce message amène à dire que l'accompagnement dit « social » restera symbolique et que l'objectif est bien de casser les reins à toute contestation de la « réforme » des retraites et autres coups bas de ce gouvernement.

### Le sous-marinier affrète un nouveau bâtiment rue des Lois ...



Nous avons découvert en distribuant des tracts sur ce site qu'une agente territoriale de Toulouse métropole effectuait de la mise à jour de locaux dans le logiciel Majic au sein de la division des missions foncières. Les représentants des personnels n'ont bien évidemment pas été informés de ce recrutement « informel ». Avec quelles habilitations cette collègue sous pavillon de la métropole toulousaine exerce-t-elle ? A-t-elle un ordre de mission pour naviguer dans des eaux territoriales étrangères ? La séparation ordonnateur / comptable a-t-elle définitivement été supprimée pendant les fêtes de Noël ? **Autant de questions auxquelles la direction a dû**

**répondre lors du CTL du 11 février ... ou pas.**

### La CGT Fip 31 aide ses syndiqués à réussir les concours de la DGFIP

Plusieurs militants actifs et retraités de notre section syndicale ont aidé les adhérents CGT à préparer les oraux des concours de catégorie A et B en ce début d'année 2020.

Toutes nos félicitations aux cinq camarades qui ont bénéficié de cet appui et qui ont validé leur réussite à ces concours. Ceux qui n'ont hélas pas conclu victorieusement cette année seront de nouveau soutenus l'année prochaine, ainsi que les futurs candidats !

---

## Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre régional des Finances publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>  
[cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)